



33570

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le 
ID : 033-213303860-20220519-22_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Le dix neuf mai à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 13/05/2022

Date d'affichage : 13/05/2022

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, DELPY Fabien, PIMBERT Éric.

Excusé : M. BLONDET Nicolas (a donné pouvoir à Mr PIMBERT Eric)

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

Absent : 00

Excusé : 01

N°22-2022

OBJET : Délégués suppléant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Concentré (SIRPC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que à la suite de la démission de Mr BORDENEUVE Virgil, le remplacement d'un délégué suppléant n'a pas été effectué.

Par conséquent monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le délégué suppléant qui siègera au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Concentré (SIRPC) de Lussac.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Suppléant : Mme FOREST Nathalie.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU